

## Postulat d'Alessio Grutta, Conseiller communal PLR

### « Soutenons nos étudiants boélands ! »

Monsieur le Président du Conseil communal,

Madame la Syndique,

Madame et Messieurs les Municipaux,

Chères et chers Collègues,

Si nous sommes tous d'accord pour dire qu'il fait bon vivre dans notre Commune, nous ne pouvons pas en dire autant lorsqu'il est question d'y étudier. Plus particulièrement, en ce qui concerne les places de travail disponibles en libre accès sur le territoire communal pour nos étudiants, qu'ils soient **apprentis, gymnasiens ou universitaires**. En effet, bien que notre Commune accueille le plus grand gymnase du Canton, la bibliothèque du gymnase met à disposition une trentaine de places de travail (pour une capacité de 2000 gymnasiens) qui sont exclusivement réservées aux gymnasiens de Burier<sup>1</sup>. Par ailleurs, la création du nouveau Collège Courbet et de l'ABCDé n'a pas permis de pallier le déficit d'offre de places de travail sur le territoire communal. À titre de comparaison, la bibliothèque municipale de Vevey dispose de places de travail et d'une « salle d'étude silencieuse » ouvertes à toutes et tous pendant les heures d'ouverture<sup>2</sup>, lorsque celle-ci n'est pas utilisée comme salle d'animation. En outre, la bibliothèque municipale de Montreux-Veytaux met également à disposition des places de travail pour le public<sup>3</sup>.

De ce fait, une fois que les étudiants ont quitté les bancs du gymnase pour d'autres horizons (UNI, EPF, HES ou École professionnelle entre autres), ceux-ci doivent nécessairement étudier sur leur lieu d'étude<sup>4</sup>, dans d'autres communes voisines ou encore dans le restaurant de la Coop de La Tour-de-Peilz ! À maintes reprises, j'ai été témoin d'étudiants en pleine préparation de leurs examens (notamment en décembre-janvier et mai-juin) aux tables du restaurant avec les nuisances sonores ambiantes que l'on imagine, ce qui n'est pas forcément idéal pour l'apprentissage. Certes, nos étudiants ont toujours la possibilité d'étudier à leur domicile, mais cette solution n'est pas praticable par tout le monde.

Créer une salle d'étude silencieuse et/ou simplement des places de travail en libre accès dans les infrastructures communales existantes – avec des horaires flexibles – nous permettrait de soutenir les jeunes en formation habitant notre Commune, notamment en leur épargnant un stress supplémentaire en période de révision et d'examen. D'ailleurs, cela aurait aussi pour conséquence de réduire les déplacements de nos étudiants se rendant – par exemple – aux différents sites de la BCU à Lausanne, et ainsi faire baisser leur empreinte carbone liée au transport.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir prendre en considération ce postulat et demande qu'il soit transmis directement à la Municipalité pour étude.

Alessio Grutta  
Conseiller communal PLR

---

<sup>1</sup> Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h45.

<sup>2</sup> À savoir du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 14h00.

<sup>3</sup> Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 puis de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

<sup>4</sup> Par exemple sur les différents sites de la BCU (Bibliothèque cantonale et universitaire). Le site Unithèque – la fameuse Banane – peut être fréquenté en libre accès de 8h00 à 23h00 tous les jours.